

Dolphin Telecom: l'ART dit encore non

L'affaire Dolphin arrive à son terme. Selon une information du

Figaro, l'ART (Autorité de Régulation des télécoms) serait sur le point de rendre un avis négatif sur l'extention de la licence de communication de cet opérateur visant les flottes de mobiles professionnelles. Rappel des faits. Dolphin commercialise des services de communication spécialisées à destination des taxis, collectivités locales, police, hôpitaux... En cessation de paiements en septembre 2001, l'entreprise française avait été rachetée par Inquam, une filiale de Qualcomm. Après ce rachat, Dolphin a demandé une première fois à l'ART l'autorisation d'utiliser une variante de la norme mobile CDMA, concurrente de l'UMTS. une demande qui n'est pas surprenante puisque Qualcomm est l'inventeur de cette norme, dominante aux Etats-Unis. **Pression des 3 grands** Levée de boucliers des trois grands opérateurs français (Bouygues, Orange et SFR) qui y voient une menace dans la bataille des normes. Surtout, ils craignent qu'une telle autorisation ne permette à Qualcomm de proposer de la 3G sans avoir eu à payer les 619 millions d'euros pour la licence UMTS. Sous la pression, l'ART refuse une première fois l'extention de la licence. Un avis non suivi par Nicole Fontaine, la ministre déléguée à l'industrie, qui a demandé à l'ART de revoir sa copie « *afin de préserver les 250 emplois et assurer la continuité du service* ». Peine perdue. L'ART estime que la technologie CDMA n'est pas mûre. Nicole Fontaine devra donc trancher, le 10 mai.